

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 4 novembre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par visioconférence tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

4 novembre 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation par courriel envoyé à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier de l'injonction
4. Déplacement de la conduite de la route Barthélemy

5. Période de questions
6. Levée de la réunion

2020-11-154

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus.

3. DOSSIER DE L'INJONCTION

CONSIDÉRANT la suspension des délais de la Cour en raison de la première vague de la COVID-19 (du 15 mars au 31 août 2020), le délai maximal pour la mise en état du dossier de l'injonction serait le 17 novembre prochain;

CONSIDÉRANT le délai très court pour réaliser les prochaines étapes dont les interrogatoires d'ici le 17 novembre;

CONSIDÉRANT QUE deux possibilités s'offrent à la Régie:

- 1) Faire une demande de prolongation des délais de quelques semaines mais continuer le processus ;
- 2) Faire une demande de suspension des délais et remettre la suite du processus à plus tard;

POUR CES MOTIFS :

2020-11-155

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Morency société d'avocats pour préparer la procédure de demande de suspension des délais jusqu'au 1^{er} mai 2021.

4. DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE DE LA ROUTE BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT QUE à la demande du MTQ, la Régie doit déplacer sa conduite de la route Barthélemy à Saint-Léon-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu la confirmation que le MTQ assumerait tous les coûts reliés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit déposer au MTQ une estimation des coûts et un échéancier de son projet en prévision de signer un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit recourir à des services professionnels en ingénierie pour la préparation de cet estimé et la conception du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un ingénieur en soutien pour le processus de l'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie;

POUR CES MOTIFS :

2020-11-156

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents :

